

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2016-12-12</u>	ANNEE 2016 <u>Objet :</u> Constitution d'une servitude de passage
<p>Le huit décembre deux mille seize</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Mme Jocelyne ROLLET, Nathalie VERNUS-PROST, Gérard SZYNDRALEWIEZ <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF (donne procuration à Marie-Pierre GINTRAND), Lionel GENTIT (donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Mme Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 5 décembre 2016 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire explique qu'un de nos administrés souhaiterait qu'on lui accorde une servitude de passage sur la parcelle B 1284 (propriété de la commune) afin que la parcelle qu'il souhaite vendre ne soit plus enclavée.

La commune doit accorder un droit de passage en surface

Après délibération (1 voix contre et 14 voix pour) les membres du Conseil Municipal décident :

- DE CREER une servitude de passage sur la parcelle B1284,
- D'AUTORISER le propriétaire à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle B 1284, propriété communale,
- DE FAIRE SUPPORTER tous les frais afférents à ce dossier au demandeur,
- D'HABILITER Monsieur le Maire à revêtir de sa signature tous les documents nécessaire à cette servitude,
- Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION